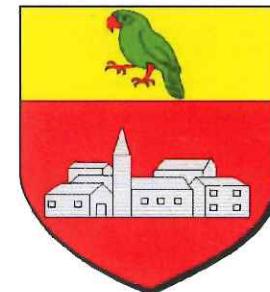


LE BOURGUET



LE BOURGUET

DICRIM

DOCUMENT

D'INFORMATION

COMMUNAL

SUR LES

RISQUES MAJEURS



POURQUOI UN DICRIM AU BOURGUET ?

Chacun des habitants doit être informé des risques qui sont répertoriés en ce qui concerne notre village. Ceci afin de s'approprier les gestes qui peuvent sauver en cas de danger et de contribuer efficacement à la mise en place des secours.

Certes, dans une petite commune telle que la nôtre, nous sommes habitués à la solidarité spontanée, mais nous devons aussi tenir compte des secours qui peuvent s'organiser sous l'autorité de l'état. Ainsi ce document s'inscrit dans la démarche de mise en place d'un plan communal de sauvegarde (PCS) pour le village.

Le DICRIM se présente donc sous la forme d'un document d'information simple concernant les consignes de sécurité à respecter en cas de crise liée à la survenue d'un risque majeur sur le territoire de la commune.

Daniel Rouvier

Maire du Bourguet

SOMMAIRE

Les risques majeurs-----	2	Tempête de neige-----	6
L'alerte-----	3	Mouvements de terrain-----	6
Principales consignes à respecter--	3	Séismes-----	7
Inondations rupture de barrage--	4	Infos utiles-----	8
Feux de forêts-----	5	Téléalerte municipale-----	9

LES RISQUES MAJEURS

Dans le plan communal de sauvegarde qui a été élaboré, cinq risques majeurs ont été répertoriés pour notre commune. Le risque de crues est de plus en plus important dans notre région, cela pourrait concerter le ruisseau qui traverse le village et, ce risque serait aggravé en cas de rupture du barrage du Robion. En période de sécheresse, le risque de feux de forêts n'est pas à négliger. En hiver, il est toujours possible qu'une tempête de neige isole notre village pendant plusieurs jours. Des risques de glissements de terrain sont répertoriés en divers points de la commune. Enfin, le village est situé en zone sismique moyenne (zone 4) :



Inondations avec rupture de barrage



Feux de forêts



Tempête de neige



Mouvements de terrain



Séismes

DIPOSER D'UN PACK DE SECURITE DANS CHAQUE FOYER

- | | |
|--|---|
| - Radio à pile | - Nourriture |
| - Lampe de poche | - Vêtements, couvertures |
| - Matériel de confinement
(Ruban adhésif, serpillière pour colmater portes et fenêtres) | - Médicaments pour traitement quotidien |
| | - Papiers personnels |

L'ALERTE

En cas d'événement grave, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat et des mairies, elle peut être donnée par différents moyens :

- Le clocher du village (tocsin).
- Envoi de SMS.

DEBUT D'ALERTE

En cas d'événement nécessitant la mise à l'abri des habitants, l'alerte sera donnée par le tocsin, celui-ci étant testé régulièrement.

TELEALERTE MUNICIPALE

En cas de risques majeurs, l'alerte de la population sera également transmise par SMS (voir présentation en dernière page).

CONSIGNES A RESPECTER

CE QU'IL FAUT FAIRE EN CAS D'ALERTE



SE METTRE A L'ABRI : Durant un risque il faut généralement entrer à l'intérieur des bâtiments.



FERMER TOUT : Durant un risque fermer portes et fenêtres, couper l'eau l'électricité et mettre les produits toxiques au sec.



ECOUTER LA RADIO : Des informations importantes peuvent être communiquées sur les ondes.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE EN CAS D'ALERTE



NE PAS SORTIR : Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.



NE PAS TELEPHONER : Les lignes téléphoniques doivent rester libres pour les secours.



INONDATION RUPTURE DE BARRAGE

Une inondation est une submersion, plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau variables et des vitesses parfois importantes ; elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et/ou par une rupture de barrage. Le barrage du Robion présente un danger potentiel pour le village.

CE QU'IL FAUT FAIRE

- SE METTRE A L'ABRI.
- MONTER DANS LES ETAGES.
- COUPER LE GAZ ET L'ELECTRICITE.
- ECOUTER LA RADIO.



CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- NE PAS SE DEPLACER NI ALLER CHERCHER SES ENFANTS A L'ECOLE.
- NE PAS TELEPHONER :
Libérer les lignes téléphoniques pour les secours que ce soit des lignes fixes ou mobiles.
- NE PAS UTILISER LES VEHICULES :
Laisser les voies de circulation libres pour les secours.



FEUX DE FORÊTS

En période estivale et particulièrement en cas de forte sécheresse des feux de forêts peuvent se déclarer.

CE QU'IL FAUT FAIRE

- RECHERCHER UN ABRI EN FUYANT DOS AU FEU.
- FERMER volets, portes et fenêtres.
- OCULTER les aérations avec des linges humides.
- COUPER LE GAZ ET L'ELECTRICITE.
- ECOUTER LA RADIO.
- RENTRER LES BOUTEILLES DE GAZ A L'INTERIEUR.



CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- NE PAS SE DEPLACER NI ALLER CHERCHER SES ENFANTS A L'ECOLE.
- NE PAS TELEPHONER :
Libérer les lignes téléphoniques pour les secours que ce soit des lignes fixes ou mobiles.
- NE PAS UTILISER LES VEHICULES :
Laisser les voies de circulation libres pour les secours.





TEMPETE DE NEIGE

En cas de précipitations importantes de neige en hiver et bien que des moyens importants soient mis en place localement et par le Département pour déneiger les routes, il est possible que le village soit isolé pendant plusieurs jours y compris en ce qui concerne les moyens de télécommunication.

CE QU'IL FAUT FAIRE

AVANT:

PREVOIR DES RESERVES DE NOURRITURE qui peuvent se conserver sans congélateur.

DISPOSER DE MOYEN DE CHAUFFAGE ET DE CUISSON pouvant fonctionner sans électricité.

PENDANT:

EVITER de sortir le matin ou le soir.

SIGNALER à la mairie toutes difficultés particulières (santé, chauffage, nourriture.....).



MOUVEMENTS DE TERRAINS

Les mouvements de terrains potentiels répertoriés dans la commune ne se situent pas dans des zones habitées, ils peuvent toutefois affecter des chemins et des voies d'accès au village.

CE QU'IL FAUT FAIRE

AVERTIR LES AUTORITES en cas de constat de mouvement de terrain.

S'ELOIGNER DES ZONES DANGEREUSES.



SEISME

La totalité de la commune est inscrite en zone de sismicité 4 (sismicité moyenne). La sismicité a été établie à partir d'une analyse historique d'une période de plus d'un siècle.

CE QU'IL FAUT FAIRE

A L'INTERIEUR : se mettre à l'abri sous un meuble, près d'un mur ou d'une colonne porteuse, s'éloigner des fenêtres.

COUPER LE GAZ ET L'ELECTRICITE.

A L'EXTERIEUR : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer.

ECOUTER LA RADIO.



CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

NE PAS SE DEPLACER NI ALLER CHERCHER SES ENFANTS A L'ECOLE.

NE PAS DESCENDRE DE VOITURE et stationner loin des lignes électriques.

NE PAS RESTER A PROXIMITE DES LIGNES ELECTRIQUES.

NE PAS GENERER DE FLAMMES.



INFOS UTILES

TELEALERTE MUNICIPALE

NUMEROS DE SECOURS

Les secours	112
Les sapeurs-pompiers	18
Le SAMU	15
La gendarmerie	17
Mairie	04 94 76 91 82

FREQUENCES RADIO

France Inter	98.3
RMC	104.5
Europe 1	100.0
RTL 2	103.0
France Bleu Provence	101.1
Radio Verdon	91.0

METEO FRANCE

Le site : www.meteo.fr

MAIRIE

lebourgues@nordnet.fr

La Mairie du Bourguet s'est dotée d'un système d'alerte téléphonique permettant de diffuser des messages SMS à l'ensemble de la population du village en cas de risques majeurs.

Pour vous inscrire sur la liste des destinataires de messages il suffit de contacter la Mairie par messagerie ou par courrier en précisant vos coordonnées téléphoniques (portable).

lebourgues@nordnet.fr

Monsieur le Maire
Mairie du Bourguet
Rue du château
83840 Le Bourguet